

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/035 - : ECHANGE FONCIER ENTRE LA PARCELLE AE434 SITUE LIEUDIT ROUGE ET COURT APPARTENANT A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE A647 APPARTENANT A MAISONS ET CITES

2024/035 - : ECHANGE FONCIER ENTRE LA PARCELLE AE434 SITUE LIEUDIT ROUGE ET COURT APPARTENANT A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE A647 APPARTENANT A MAISONS ET CITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de procéder à un échange foncier entre la parcelle AE434 d'une contenance de 2222 m² située lieudit Rouge et Court appartenant à la commune d'Ostricourt et la parcelle A647 (anciennement A117) appartenant à Maisons et Cités laquelle serait réservée à l'extension du cimetière, selon les modalités suivantes :

La Ville cède à Maisons et Cités la parcelle AE434 d'une contenance de 2222m², appartenant à la commune, laquelle deviendrait propriété de Maisons et Cités, moyennant l'euro symbolique.

Maisons et Cités cède à la Commune la parcelle A647 (anciennement A117) d'une contenance de 5453m², appartenant à Maisons&Cités laquelle deviendrait propriété de la Ville, moyennant l'euro symbolique

Considérant l'avis des domaines en date du 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser la cession à Maison et Cités de la parcelle AE 434 d'une contenance de 2222 m² moyennant l'euro symbolique.
- D'accepter l'acquisition de la parcelle A647 (anciennement A117) d'une contenance de 5453m², appartenant à Maisons&Cités laquelle deviendrait propriété de la Ville, moyennant l'euro symbolique.
- De prendre en charge 50% des frais notariés liés à ces opérations

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11/04/2024

**Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord**

Le Directeur régional des Finances publiques

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy
BP 70689
59033 LILLE cedex

à

Monsieur le président de la société Maisons&Citées
Mme Pauline ANDREU

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe CADEL
téléphone : 06 14 14 70 88
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS:17312859
Réf. OSE : 2024-59452-27771

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour actualisation de l'avis n° 2021-59452-75547 du 15/10/2021 concernant l'immeuble situé au n°118 rue de l'Égalité à OSTRICOURT sur la parcelle A n°117 de 5 453 m² selon votre demande.

Par saisine en date du 09/04/2024, vous sollicitez l'actualisation de l'avis émis le 15/10/2021 qui concernait un projet de cession dans le cadre d'un échange avec la commune d'un immeuble situé au n° 118 rue de l'Égalité sur la parcelle cadastrée A n° 117 de 5 453 m² selon les termes de votre demande.

Mon précédent avis du 15/10/2021, valable 18 mois est en effet périmé.

En l'absence de toute modification concernant la nature du bien en cause et les règles juridiques s'y appliquant depuis la précédente évaluation, la valeur fixée par le précédent avis, soit **190 800 €** peut être reconduite.

Une marge de - 10 % peut vous être accordée vous permettant de céder ce bien sans justification particulière sur une base minimale arrondie de **170 000 €** et je vous rappelle que la décision de céder cet immeuble sur la base de l'euro symbolique dans le cadre d'un échange avec la commune relève de la décision de votre Conseil d'Administration.

La présente lettre valant avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,



Philippe CADEL

Inspecteur des finances Publiques